



VIVRE ENSEMBLE

2023 ... ILS REMETTENT LE COUVERT



Comptoir des médias
Changer le narratif sur la migration

REVUE D'INFORMATION SUR L'ASILE

VE 192/avril 2023

ÉDITORIAL – *Giada de Coulon & Sophie Malka* 1
Changer le narratif sur la migration. Et pourquoi donc ?

COMPTOIR DES MÉDIAS



DE NOUVELLES ACTIONS, POUR DAVANTAGE D'IMPACT 2

RENCONTRE – *Giada de Coulon* 4

Salaheddine Lemaizi, président du Réseau marocain des journalistes des migrations

DÉCRYPTAGES MÉDIA

• Locataires viré-es pour loger des requérant-es ? FAUX ! – *Sophie Malka* 7

• 25 000 demandes d'asile. Retour à la normale... – *Giada de Coulon* 9

STATISTIQUES 2022 – *Sophie Malka* 10

Des chiffres pour faire peur, légitimer des lois discriminatoires, stigmatiser

CARNET DE VOYAGE – PETIT DÉTOUR PAR CALAIS 13

Frankline Berger, photos Alexandre Salama

INTÉGRATION – *Sophie Malka* 17

Aide sociale insuffisante. Une politique publique aberrante !

ÉRYTHRÉE – *Karine Povlakic* 19

La pratique suisse vertement critiquée par l'ONU

TÉMOIGNAGE – *Âama* 22

Before we die. Pour Alireza, tué par la politique migratoire suisse

ASSOCIATION – *Marie Bonard* 24

3ChêneAccueil. La solidarité, pour le meilleur et pour le pire

FILM – *Julien Vaudroz* 26

Shadow Game. Entretien avec SK Nasiri

Si vous désirez faire connaître notre revue et les informations qu'elle contient, n'hésitez pas à nous commander des exemplaires gratuits !

SOMMAIRE

ABONNEMENT 20 frs / an pour 5 numéros

IBAN CH 3809 00000 01200 95841

Abonnez-vous ou soutenez-nous avec TWINT!



Scannez le code QR avec l'app TWINT



Confirmez le montant et le don



ÉDITORIAL

CHANGER LE NARRATIF SUR LA MIGRATION. ET POURQUOI DONC ?

Il y a des idées qui ont la vie dure. Et des expressions qui les maintiennent bien vivaces. « Appel d'air », « vague migratoire », « crise des migrants », « réfugiés économiques », « abus », « afflux », « migrants illégaux ». Héritées de l'extrême droite, leur normalisation insidieuse dans les discours politiques a contribué à les habiller d'un masque de vérité. Un masque, seulement.

Ces terminologies émaillent régulièrement les médias, charriant leurs représentations mensongères. Or le traitement médiatique n'est pas neutre. Plusieurs recherches ont montré son impact sur l'opinion publique. Ainsi de la croyance que les étranger·ères sont bien plus nombreux·euses qu'en réalité. Conséquence: face au sentiment d'être « submergées », les personnes sondées sont prêtes à adopter n'importe quelle loi liberticide – y compris la détention d'enfants. Les mêmes se montrent bien plus tolérantes une fois confrontées à la réalité des chiffres.

C'est forte de cette conviction que Vivre Ensemble a lancé en 2013 le Comptoir des médias. Sensibiliser les journalistes aux réalités de l'asile, à l'adéquation du choix des mots, des images, des implicites qu'ils contiennent vise à favoriser une information factuelle, diversifiée et dénuée de préjugés.

Les journalistes n'aiment pas qu'on leur dise quoi dire ou écrire, abhorrent le politiquement correct, craignent la censure ? Notre intention n'est pas là. Elle est de rappeler que leur rôle dans le débat public leur confère une responsabilité. Notre démarche consiste par exemple à les amener à corriger des erreurs factuelles. Parfois, une intervention directe – et souvent discrète – auprès des rédactions suffit. Lorsque le dégât d'image est trop étendu, que le même titre

tapageur se retrouve dans toute la presse, alors nous communiquons auprès du public. C'est ce que nous avons fait pour dénoncer les « unes » anxigènes liées aux statistiques de l'asile ou le manque de distance vis-à-vis de la manœuvre UDC laissant croire à l'expulsion de Suisses de leurs logements en faveur de réfugié·es. (p. 7 & 9)

La liberté d'informer doit s'exercer en refusant de se plier à l'agenda politique de partis pour qui la migration est le moyen d'exister. Et de rester critique face à la sempiternelle communication administrative sur les statistiques mensuelles de l'asile.

Nous avons la conviction que l'éthique journalistique requiert de traiter l'information, pas uniquement de la relayer. Et dans notre parcours, nous en avons rencontré des journalistes intéressé·es, désirant comprendre les enjeux du terrain ! Ce seront probablement elles et eux nos meilleur·es ambassadeur·euses pour sensibiliser la profession.

Car loin de nous l'idée de stigmatiser « les médias ». Au contraire ! Nous avons plus que jamais besoin d'une presse libre, de journalistes mu·es par la même conviction que nous: celle que l'information renforce les droits de toutes et de tous. Il s'agit de valoriser le travail de qualité, fouillé, documenté, qui montre les multiples facettes de la migration. De le favoriser, aussi, en renforçant les compétences et connaissances des acteurs et actrices de l'information. Notre action a en effet révélé combien les lacunes de compréhension législatives, terminologiques ou de réalités de terrain se reflètent dans le choix des iconographies, infographies, titres ou accroches. Les 10 ans du Comptoir seront l'occasion de donner une nouvelle emphase à ce volet de sensibilisation.

COMPTOIR DES MÉDIAS

DE NOUVELLES ACTIONS, POUR DAVANTAGE D'IMPACT

En 2013, Vivre Ensemble décidait de lancer le Comptoir des médias, projet pilote visant à éviter qu'erreurs factuelles et idées reçues ou stéréotypes sur les personnes issues de l'asile soient véhiculés dans la presse, sur les ondes et via les écrans. Cette action de sensibilisation porte clairement les valeurs de l'association : déconstruire les préjugés pour renforcer les droits des personnes exilées, et *in fine* la cohésion sociale. Si aujourd'hui les thématiques sur lesquelles nous intervenons restent sur le fond désespérément les mêmes – rhétorique de l'invasion ou d'abus de l'asile, notamment – nos méthodes et outils n'ont eu de cesse d'évoluer en dix ans pour s'adapter aux besoins et feedbacks de la profession. Pour célébrer ce jubilé, nous avons prévu de compléter notre dispositif par des rendez-vous thématiques virtuels visant à offrir aux journalistes un accès direct aux dernières recherches sur le sujet ainsi qu'à des acteurs et actrices du terrain. Une façon pour le Comptoir des médias de renforcer son impact par des projets pensés pour durer.

Points presses thématiques et virtuels

Proposées dès ce printemps aux journalistes, ces rencontres viseront à les documenter sur des problématiques de l'actualité de l'asile et à favoriser le contact entre chercheur·euses, praticien·nes de terrain et journalistes. Chaque séance sera organisée autour d'une thématique précise. Elle fera intervenir des expert·es traitant de ces enjeux essentiels et permet ensuite aux journalistes de poser leurs questions. Cette approche a été pensée en prolongement des formations que nous proposons déjà sur les lieux de formation de journalistes et d'ateliers que nous avons pu

organiser au sein de la plupart des rédactions ou dans des contextes cantonaux. Leur mise en place «en ligne» permettra une plus grande souplesse et, espérons-le, favorisera la

participation des journalistes intéressé·es à affûter leurs connaissances. Nous collaborons pour cette action avec le réseau NCCR, pôle de recherche national sur les migrations. Les vidéos des points presse thématiques seront ensuite mises à disposition sur notre site afin de permettre une meilleure accessibilité à l'information. Le Comptoir, par ses connaissances d'expert·es en migration, des juristes actif·ves dans le domaine de l'asile et du monde des médias, servira de facilitateur pour faire communiquer ces mondes et s'ancre au centre de ces réseaux.

Mémo[ts] à l'intention des journalistes pour parler d'asile et de migration

2023 sera l'occasion de rééditer et de mettre à jour ce glossaire-manuel destiné aux médias romands. Glossaire et outil-pratique de sensibilisation essentiel à notre action, il avait été édité en 2017 à 5000 exemplaires, aujourd'hui épuisés. Il répond à un besoin de clarification, identifié par la profession sur



les significations et usages terminologiques et propose des pistes déontologiques, des contacts et ressources documentaires. Une mise à jour s'impose vu les nombreuses modifications introduites depuis dans la législation sur l'asile. Déjà préfacé par le Conseil suisse de la presse, le HCR et la Commission fédérale contre le racisme, qui l'avaient soutenu, sa réédition sera l'occasion de l'agrémenter de témoignages de journalistes qui l'utilisent.

Les actions que nous allons ainsi mener pour marquer le coup des 10 ans du Comptoir permettront, nous l'espérons, de favoriser une meilleure circulation de l'information et des connaissances en la matière. L'idée germe qu'à la faveur de ces moments d'échanges nous puissions contribuer à la mise en réseau de journalistes romands autour des migrations. Notre interview de Monsieur Lemaizi (p. 4), comme les conclusions du rapport sur les représentations dans les médias des pays du Sud¹ évoquent la pertinence de créer une possibilité d'échange informelle entre les

journalistes confrontés aux mêmes écueils, aux mêmes besoins de documentation. En Suisse, différents réseaux thématiques de journalistes se sont constitués ces dernières années: *Journalista*, *Climate Journalism Network Switzerland*. La nécessité pour les journalistes d'être informé·es de façon pointue sur ces questions sensibles et d'actualité est évidente.

En parallèle à ces nouvelles perspectives, nous poursuivrons nos actions de sensibilisation auprès du grand public afin de l'inciter lui aussi à réagir auprès des rédactions en cas d'erreur ou d'amalgame, d'éducation aux médias auprès des adolescent·es, mais aussi de veille média. Car l'année 2023 s'annonce bien chargée: avec l'échéance électorale fédérale de l'automne, les politiques, et en particulier l'UDC, ne s'embarassent plus trop de la vérité. On l'a vu avec l'affaire de Windisch (p. 7) et avec la surenchère sur les chiffres (p. 9).

L'ÉQUIPE DE VIVRE ENSEMBLE

¹ Représentations des migrations dans les médias. État des lieux des initiatives de renforcement de capacités menées et recommandations, CFI, Dialogues migrations (2023)

SALAHEDDINE LEMAIZI, président du Réseau marocain des journalistes des migrations

« Il faut pouvoir assurer un traitement équilibré et humaniste de l'information »

La liberté d'expression et le droit d'informer ont un prix et se défendent. Les quelque 40 journalistes impliqués dans le Réseau marocain des journalistes des migrations (RMJM) le savent bien. Depuis cinq ans, ses membres ont mis sur pied une structure de veille et de vigilance éthique sur le traitement des migrations dans les médias. Leur mise en réseau permet tout à la fois de réunir les forces et d'octroyer une visibilité protectrice aux journalistes sur le terrain: ils et elles collaborent avec les communautés migrantes sur place, les milieux académiques marocains, les ONG et des réseaux de journalistes internationaux. Interview de son président Salaheddine Lemaizi qui nous livre les enjeux de leurs actions.

L'INFLUENCE DES DISCOURS ANTI-IMMIGRATION EUROPÉENS

Historiquement, la constitution du réseau s'est faite autour des discussions sur le Pacte mondial sur les migrations adopté à Marrakech en novembre 2018 et du Pacte mondial sur les réfugiés. Des journalistes se sont rassemblés pour travailler le récit migratoire depuis le Sud global. Alors qu'à la fondation du réseau en 2018 le discours anti-migration était rare dans les médias, cela est en train de changer selon Salaheddine Lemaizi. Il voit une claire influence de la teneur du débat européen sur le traitement de ces questions au Maghreb. Le récent discours du président tunisien reprenant à son compte une rhétorique xénophobe à l'encontre des migrant-es subsaharien-nes symbolise la libération de la parole raciste au Maghreb. Craignant sa généralisation au Maroc, Salaheddine Lemaizi insiste sur le rôle du RMJM dans l'apport de connaissances aux médias afin d'enrayer le développement d'une désinformation sur cette thématique.

Le Maroc est l'exemple le plus frappant d'un pays de transit devenu pays de destination. Même s'il connaît des types de migrations très différenciées, incluant une diaspora conséquente à l'étranger, les titres des médias

continuent d'axer sur ce qui est décrit comme « la migration irrégulière » en traitant majoritairement d'aspects sécuritaires.

DES OUTILS POUR VALORISER UN TRAITEMENT MÉDIATIQUE DE QUALITÉ

Salaheddine Lemaizi est persuadé que c'est avant tout en renforçant les capacités du secteur médiatique sur la thématique migratoire que les choses changeront: « Il n'y a pas de bons ou de mauvais journalistes. Nous nous rendons compte qu'il y a un réel besoin de formation. Il y a une vraie méconnaissance sur la terminologie, la législation et les réalités. »

Le journaliste explique que leur travail passe beaucoup par l'information entre collègues. C'est en connaissant les journalistes des médias à large audience que des erreurs peuvent être corrigées et des préjugés combattus. Le RMJM a bien essayé de créer des espaces de dialogue avec les rédactions suite à la publication de titres anti-immigration, mais celles-ci sont restées hermétiques à toute tentative de discussion. Dorénavant, dans les cas problématiques identifiés dans les médias, des journalistes du RMJM rédigent une « note analytique » qu'ils et elles diffusent dans leurs propres cercles. Cela a un tout autre impact. La démarche



José Bautista, journaliste à la Fundación por Causa, Mohamed Ezzouak, directeur de Yabiladi et S. Lemaizi, président du RMJM, lors de la rencontre entre journalistes marocains et espagnols sur « Médias et migrations », le 11 novembre 2022 à Rabat. Crédit photo : Anass Laghadi, RMJM

s'appuie sur l'apport de chercheur-euses qui peuvent analyser les pratiques migratoires, déconstruire des discours et les expliquer.

Pour réellement soutenir le traitement médiatique sur ces questions, le RMJM se dote de moyens pour offrir des bourses à des projets de reportages innovants. Des partenariats avec des ONG internationales, telles qu'Oxfam, permettent de récompenser une enquête de qualité et bien réalisée. Salaheddine Lemaizi rappelle qu'un travail d'investigation de terrain demande un investissement temporel et est donc difficile à rémunérer. C'est ce que le réseau veut pouvoir permettre.

UN PARTI PRIS POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS DÉMOCRATIQUE

« Le traitement médiatique des migrations au Maroc est à la fois occasionnel, souvent dramatique et dominé par une information issue de sources officielles »¹. Sur son site web, Reporters sans frontières (RSF) relève que « les médias et les journalistes indépendant-es font face à d'importantes pressions, et le droit à l'information

est écrasé par une puissante machine de propagande et de désinformation. » Malgré cela, Salaheddine Lemaizi explique que le réseau a pris un parti clair: « Nous sommes pour la liberté de circulation, nous voulons contribuer à la lutte contre le racisme, au respect des droits humains et de la déontologie journalistique. Il faut pouvoir assurer un traitement équilibré et humaniste de l'information. » Ce positionnement dans un contexte de contrôle de l'information est parfois risqué. C'est peut-être pour cela que le RMJM travaille de plus en plus avec des collectifs internationaux ou régionaux d'investigation sur les migrations. En plus de faire connaître la situation au Maroc, le fait d'être connu-es hors des frontières peut également constituer une protection face aux pressions que subissent les journalistes locaux dans leur travail d'information.

Salaheddine Lemaizi et son média indépendant ENASS, en particulier, ont aussi pris part à l'enquête internationale menée par *LightHouse Reports*, consortium international de journalisme collaboratif sur

¹ ENASS, *Aux frontières: Mensonges à Madrid, complicités de Rabat*, 30 novembre 2022

le drame du 24 juin 2022 à Melilla-Nador entre l'Espagne et le Maroc. Le journaliste a récemment contribué à publier le rapport *Représentations des migrations dans les médias* qui analyse la couverture médiatique des migrations de 2015 à 2022 dans 16 pays du Sud (ci-dessous). Ce rapport établit justement que le travail de renforcement des capacités autour des migrations au Maroc – notamment porté par le réseau RMJM – a « contribué à augmenter le nombre de journalistes spécialisé·es en « migrations »

au Maroc, avec la volonté de réaliser du travail de terrain. » Preuve est faite que les valeurs démocratiques portées par le réseau sèment des graines. Salaheddine Lemaizi nous souffle d'ailleurs que l'idée d'un réseau maghrébin serait en train de germer... Un réseau qui s'élargit, des pratiques qui résonnent au-delà des frontières, pour façonner ensemble une société plus égalitaire. Nous en avons urgemment besoin.

GIADA DE COULON

REPRÉSENTATIONS DES MIGRATIONS DANS LES MÉDIAS

*Représentations des migrations dans les médias*¹ est une étude réalisée dans le cadre de l'aide au développement française. Elle vise à analyser et améliorer les représentations véhiculées par les discours médiatiques sur les migrations, et plus spécifiquement sur les formes locales et récentes de migrations. Elle analyse l'état des représentations des migrations et des personnes migrantes dans les médias et les discours publics dans seize pays : Burkina Faso, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Jordanie, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie.

Parmi les recommandations se retrouvent des principes directeurs qui visent à préserver l'éthique et la déontologie de la profession et reconnaître la complexité de la migration pour mieux la penser. L'idée est de promouvoir la participation de personnes migrantes, comme des personnes des milieux associatifs et universitaires, travaillant sur ces questions.

Concernant l'aspect lié à la formation, il semble indispensable qu'elle ne s'adresse pas qu'aux journalistes, mais aussi aux

responsables éditoriaux, directeurs et directrices de médias ainsi qu'aux blogueurs et blogueuses. Le rapport mentionne également l'importance de sensibiliser à l'utilisation des réseaux sociaux, de renforcer les systèmes de mentorat, de promouvoir les enseignements alliant systématiquement la théorie à la pratique avec des modules techniques d'enquête et d'investigation adaptés au contexte migratoire de chaque pays, et des visites de terrain auprès des populations migrantes.

Relevées comme essentielles également: les formations engageant une réflexion spécifique sur la manière de donner la parole aux personnes migrantes, la sensibilisation des professionnel·les en dehors des capitales et de celles et ceux de la relève, à savoir les journalistes stagiaires.

Finalement ressort l'idée fondamentale de mettre en place et d'animer des réseaux de journalistes spécialistes des migrations au niveau national, voire régional ou interrégional. C'est précisément ce que le Comptoir des médias est en train de mettre sur pied. C'est encourageant!

GDC

1 *Représentations des migrations dans les médias*. État des lieux des initiatives de renforcement de capacités menées et recommandations, CFI, Dialogues migrations (2023)

DÉCRYPTAGES MÉDIA

Locataires viré·es pour loger des requérant·es ? FAUX !

Le 3 mars 2023, nous avons publié un long décriptage sur une affaire fumeuse qui agite alors les médias et les réseaux sociaux, questionnant le rôle des médias. En voici une version abrégée, parue dans *Le Courrier* le 17 mars 2023.



Le sale jeu de l'Union démocratique du centre (UDC) pour remonter dans les sondages en année électorale: annoncer à des locataires qu'ils doivent partir pour laisser la place à des requérant·es d'asile, prétextant n'avoir d'autre choix que de se conformer « aux directives des autorités » et à un respect des quotas d'accueil sous peine de sanction financière.

Deux cas ont été relayés fin février par le journal *20Minutes*. Or, dans les deux cas, ce sont des responsables politiques UDC qui sont à la manœuvre. Et dans les deux cas, la question des quotas s'avère fallacieuse. Pire: dans l'affaire la plus médiatisée, celle

de la commune argovienne de Windisch, les appartements concernés étaient voués à la démolition, et les résiliations de baux motivées par ces projets immobiliers, non pour le logement de réfugié·es. Le Conseiller d'État argovien à l'origine s'excusera de son « erreur de communication ».

« Près de 50 locataires virés pour installer un centre de requérants ». Annoncée le 27 février par le gratuit *20Minutes*, l'affaire fait les gros titres, envenime les réseaux sociaux et provoque la consternation de la Berne fédérale: « Le président de l'UDC Marco Chiesa brandit le cas de Windisch pour revendiquer des mesures. À quelques

mois des élections, son parti veut imposer le thème de la migration et de l'asile dans la campagne », rappelle la RTS (*Forum* du 28 février). Et de faire le lien avec les pronostics des demandes d'asile pour 2023.

L'équation est posée. On pointe du doigt les réfugié-es « trop nombreux », qui « prennent la place des Suisses » et on se présente comme les sauveurs. Si le patron de l'UDC fait mine de tancer son collègue de parti responsable de la lettre de résiliation, l'agitation médiatique fait largement son affaire. Les jeunes UDC s'agitent. La haine en ligne déferle. Toujours le 27 février, un sondage Tamedia annonce que la migration est remontée en 3^e position des préoccupations des Suisses.

Ce n'est que le 2 mars 2023 que la *Tribune de Genève* revient sur l'affaire « Windisch », avec un des rares articles à remettre en cause la manœuvre: « Mis à la porte pour laisser la place à des réfugiés? Passi sûr ». Les bâtiments, vétustes, devaient être détruits et la résiliation des baux était inexorable, précise le promoteur dans *Le Matin* du même jour. Et la commune avait mal calculé ses quotas d'accueil.

Si le rôle joué par l'UDC devrait être clarifié, celui de caisse de résonance du gra-

duit *20Minutes* pose question. Celui-ci s'était fait l'écho, trois jours plus tôt, d'un autre cas de résiliation de bail par la commune zurichoise de Seegräben pour y placer des réfugié-es. Là aussi, la lettre est signée par un conseiller communal UDC. Et là aussi, les quotas d'accueil avaient été mal calculés (!).

Pire, la journaliste est allée chercher un autre cas jusqu'en Allemagne, « près de la frontière suisse ». Comme pour montrer une généralisation de pratiques. Et histoire d'attiser les réactions face à une décision injuste subie par les locataires, deux appels à témoin sont proposés sur la plateforme Tamedia. Le Parti socialiste a adressé une plainte auprès du Conseil suisse de la presse « contre la diffusion non vérifiée de la propagande de l'UDC ».¹

Jouer au pompier pyromane est une pratique récurrente de l'UDC. Nous sommes en année électorale: les fausses informations vont fleurir. De par leur impact, les médias ont la responsabilité de rétablir les faits, y compris lorsqu'ils se sont trompés. Ils pourraient aussi cesser d'utiliser ces deux affaires en accroche de leurs sujets. Aucun habitant n'a été expulsé pour loger des réfugié-es!

SOPHIE MALKA

¹ www.sp-ps.ch/kampagne/beschwerde_unterzeichnen/

² Le sujet au 19h30 (RTS) du 5 mars 2023 était clairement lacunaire: certaines informations démentant le fonds de l'affaire étaient déjà publiques. La journaliste nous a répondu sur tout, sauf sur ce point. Nous ne perdons pas espoir qu'elle rétablisse les faits auprès du public...

L'IMPORTANCE DE DIRE JUSTE

Les demandeurs d'asile avec un permis F ont le droit de travailler

Contrairement à ce qu'indiquait à tort la première version de notre article, les demandeurs d'asile avec un permis F ont le droit de travailler. Le site de la Confédération l'indique [ici](#). L'association Vivre Ensemble met également à disposition une [brochure](#) sur le sujet.

Correctif apporté par le media en ligne Watson suite à l'intervention du Comptoir des médias. Le 12 mars 2023, Watson évoquait les différences de droits des titulaires de permis F par rapport aux autres réfugié-es de la guerre (permis F) comme sources potentielles de tensions (*Les réfugiés ukrainiens face à « un fort potentiel de conflit » en Suisse*, 12.03.23). La méconnaissance du droit au travail des titulaires du permis F est un obstacle à leur intégration professionnelle.

25 000 demandes d'asile. Retour à la normale...

Lundi 13 février 2023, les traditionnelles statistiques annuelles des demandes d'asile sont publiées par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Cela donne lieu à frénésie médiatique sur nos écrans avec en titre itératif issu de la dépêche ATS: « Asile: près de 25 000 demandes en 2022, une hausse de 64% ». 64%, une augmentation qui fait peur. Et qui donne du grain à moudre aux partis conservateurs – en campagne électorale, rappelons-le! – exigeant à outrance des restrictions du droit d'asile. Pour le lectorat pressé, qui se suffit généralement du simple titre, il alimente le sentiment d'être « envahi ». Il aurait pu en être tout autrement si ces informations avaient figuré :

- Entre 2015 et 2020, les nouvelles demandes d'asile n'avaient fait que baisser jusqu'à atteindre des baisses historiques (11 000 en 2020). Mais dans ce cas, on en parle moins. (p.11)
- Justement, avec le Covid, les frontières ont été fermées en 2020, ce qui explique un « phénomène de rebond » dans les arrivées comme l'explique le SEM dans son communiqué. Prévisible, donc.
- En 2022, 4 000 demandes d'asile sont en réalité des demandes dites secondaires – dont une majorité de naissances d'enfants de personnes déjà en Suisse avec un statut. Il ne s'agit pas d'« arrivées » spontanées. Pour certaines nationalités (Érythrée, Syrie), ces demandes constituent une grande part des demandes.
- 24 000 demandes d'asile par année, c'est précisément le taux moyen calculé par le SEM lors de la restructuration sur l'asile (en place depuis 2019) pour que le système « fonctionne ». On est dans la norme donc.
- Si les demandes d'asile augmentent, cela est majoritairement dû au fait que les droits humains reculent dans le monde. Un coup d'œil aux nationalités les plus représentées rend cela saillant: Afghanistan, Turquie, Érythrée, Algérie et Syrie. Les faits sont attestés: depuis plusieurs années, plus de 70 % des personnes dont les motifs d'asile sont examinés sont jugés comme nécessitant

une protection internationale. En 2022, ce taux est supérieur à 80 % (p.12). Il n'est pas question de migration économique.

- Ni l'Europe ni la Suisse ne sont les endroits du monde qui accueillent le plus de réfugiés au monde. La plupart des personnes déplacées le sont au sein de leur pays d'origine. Pour le reste, ce sont les pays qui confinent avec des zones de conflit qui reçoivent majoritairement les personnes en fuite. Soit Turquie, Colombie, Ouganda, Pakistan, Allemagne. Soit 83 % dans des pays dits « à bas revenus ». (Global Trends Report 2021). Pas de quoi s'alarmer.

Autrement dit, le titre des articles aurait pu être « 25 000 demandes d'asile. Retour à la normale... »

Malgré cela, le traitement médiatique ne semble pas vouloir se départir de la « rhétorique de l'invasion » qui sclérose les esprits, même pour celles et ceux qui se disent « plus ouvert-es » sur ces questions. Une analyse nuancée de ces chiffres permettrait de favoriser un débat serein au sein de la population. Lorsqu'ils ne prennent pas le temps de le faire, les médias prennent le risque de porter atteinte à notre cohésion sociale, d'éroder la solidarité et de détourner beaucoup d'entre nous d'une information qui ne nous donne pas les clés nécessaires pour appréhender l'actualité. Le pari est risqué.

GIADA DE COULON

STATISTIQUES 2022

DES CHIFFRES POUR FAIRE PEUR, LÉGITIMER DES LOIS DISCRIMINATOIRES, STIGMATISER

Les statistiques de l'asile et de la migration sont souvent utilisées ou présentées de façon décontextualisée, renforçant voire justifiant des mesures politiques portant atteinte aux droits des réfugié-es et personnes en demande de protection, lorsqu'elles ne sont pas détournées pour véhiculer des préjugés. Dans son travail de sensibilisation aux idées reçues, Vivre Ensemble a très tôt saisi l'importance de mener un véritable décryptage des données chiffrées fournies et communiquées par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). L'importance, aussi, d'en restituer les éléments les plus pertinents au grand public. C'est la raison pour laquelle nous avons développé une rubrique *Statistiques de l'asile* sur asile.ch. Elle propose diverses visualisations interactives et commentées des informations liées aux demandes d'asile et à la procédure d'asile en Suisse. Les données suisses viennent d'être mises à jour avec les chiffres 2022 ! Nombre de demandes d'asile, besoins de protection, données par nationalité, courbes montrant qu'aucune loi sur l'asile n'a jamais eu un impact – dissuasif ou attractif – sur le nombre de demandes d'asile, etc. Ces statistiques permettent un autre regard, et, espérons-le, peuvent servir à améliorer la politique d'asile et les droits des personnes réfugiées. Texte: Sophie Malka Infographies: Aljoscha Landös, Anne-Laure Bertrand & Sophie Malka

Le saviez-vous ? En 2022...

19%

des « nouvelles demandes d'asile » n'étaient pas des arrivées spontanées de requérant-es d'asile, mais des demandes dites « secondaires »

57%

des demandes d'asile « secondaires » sont des naissances de bébés de personnes en procédure d'asile ou déjà réfugiées en Suisse

ASILE.CH/STATISTIQUES

Nouvelles demandes d'asile en Suisse et modifications de la loi sur l'asile



Sources (donnés) : SEM, Calcul et graphique réalisé par Vivre Ensemble

Admission « provisoire », vraiment ?

55%

est la part des personnes titulaires d'une admission provisoire depuis plus de 7 ans en 2022

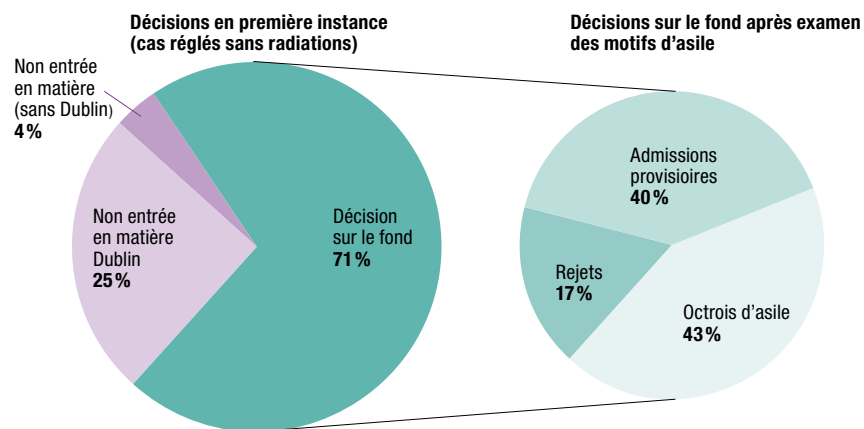
Ce taux a fortement augmenté à fin 2022, puisqu'il était de 36% en 2021. De nombreuses personnes arrivées en Suisse en 2014-2015, année où près de 40 000 demandes avaient été déposées, avaient alors reçu une protection internationale sous forme d'admission provisoire (permis F). Beaucoup venaient de Syrie, d'Afghanistan, d'Érythrée et résident toujours en Suisse. Cela tend à montrer que ce permis est durable, même si les droits qui lui sont rattachés sont précaires et qu'il est vécu comme tel.

Derrière les chiffres, des personnes et des réalités

Combien sont celles et ceux qui, une fois leur demande examinée par les autorités suisses, se sont effectivement vues reconnaître un besoin de protection en 2022 et vont donc durablement rester en Suisse ? 83% Un taux qui n'a été qu'une seule fois en dessous de 70% depuis 2011.

En savoir plus >>>>

Reconnaissance du besoin de protection en 2022



Sources (données) : SEM. Calcul et graphique réalisé par Vivre Ensemble

29%

des demandes de protection ont été écartées par décision de non-entrée en matière en 2022

Quelle que soit leur histoire et les persécutions subies, des milliers de personnes sont traitées comme si leur demande d'asile n'était pas fondée et qu'elles n'avaient pas de raisons d'être là. Elles restent souvent dans l'incertitude durant des mois, sans protection ni mesure d'intégration.

83%

des demandes examinées sur le fond se sont vues reconnaître un besoin de protection internationale en 2022

Le Secrétariat d'État aux migrations propose encore des infographies laissant croire que seule une minorité des demandes d'asile examinées sont légitimes. Celles-ci alimentent les préjugés et les discours politiques de rejet.

Voir asile.ch/prejuges/tromperie

Cette information est cruciale dans la gestion par les cantons des places d'hébergement, de places dans les écoles, etc. Or, durant longtemps – et parfois encore aujourd'hui – les autorités ont placé les décisions d'admissions provisoires (le fameux permis F) parmi les décisions négatives, laissant croire qu'une minorité seulement des personnes arrivées en Suisse allaient rester. Et étaient légitimes

à demander protection. Une vision faussant à la fois les politiques publiques d'accueil et d'hébergement – les cantons ne prévoyant pas suffisamment de place¹ – mais alimentant aussi les discours autour de la croyance qu'une majorité des personnes vient en Suisse pour des raisons « purement économiques » ou pire, pour « profiter du système ». La rhétorique des soi-disant « faux réfugiés ».

¹ Voir *Hébergement: médias et public enfumés par la rhétorique de la hausse des demandes* (VE 151 / sept. 2015) & *Hébergement: Faciliter la sortie des foyers au lieu d'ouvrir les lieux indignes* (VE 190 / déc. 2022)

CARNET »

PETIT DÉTOUR PAR CALAIS



Camp de Old Lidle

Quand on évoque Calais et sa situation migratoire, une des réactions les plus récurrentes qu'on rencontre est: *Mais il n'y a plus rien là-bas, non ?*

Nous sommes en janvier 2022. Le ciel est plutôt couvert, un voile gris cache le ciel et laisse couler pluie ou bruine un jour sur deux. Une humidité qui transperce les habits, un temps qui vous gèle les mains malgré une température plutôt clémente pour la saison, autour de 5 à 6 degrés la journée. Et du vent, un puissant vent marin qui balaie plaines et sols, laisse parfois du gel derrière lui.

C'est ainsi que nous avons pu découvrir Calais et sa région, armés de nos habits chauds et de notre bonne volonté, souhaitant répondre à l'appel en ligne de Louis Witter, photoreporter engagé sur place pendant plus d'une année, exhortant les journalistes de tout le pays à venir documenter la situation. Mais c'est en tant qu'amateurs que nous avons réalisé ce projet, mus par une envie d'agir et une curiosité que nous souhaitions assumer. Rendez-vous donc pris sur la pointe nord de l'Hexagone, là où s'enfonce le tunnel sous la Manche, cinquante kilomètres de rails pour traverser les trente-trois de mer qui forment la Manche au niveau du Pas-de-Calais.

Par Frankline Berger. Photos Alexandre Salama

» DE VOYAGE

On pourrait résumer la situation ainsi: sans droit d'asile, une personne exilée souhaitant atteindre l'Angleterre est condamnée à devoir tenter irrégulièrement la traversée. Train, camion, bateaux de fret, de plaisance ou de fortune, tous les moyens sont bons pour rejoindre cet au-delà, un eldorado dans certains esprits, qui à la vue semble vous narguer de jour comme de nuit. Certains de ces moyens mènent cependant à la mort, comme en novembre 2021 où 27 exilé-es seront retrouvé-es noyé-es après une tentative en bateau pneumatique, un drame qui marque encore aujourd'hui les esprits.

Mais revenons sur terre, à la périphérie de la ville. Au sud-est, pas très loin du grand échangeur reliant la région, le port et tout le reste de la France. On y trouve le centre hospitalier, mais aussi, à l'angle de l'autoroute, ce qui laisse s'interpréter comme un terrain vague. Bienvenue à *Hospital Jungle*. Pur produit de l'évacuation de « La Jungle » en 2016, il fut jusqu'à récemment le plus grand camp post-évacuation, accueillant à son apogée un millier de personnes. Un espace idéal pour y construire des logements de fortune avant de passer la mer. Un terrain plat, couvert de végétation, plutôt bien desservi par les transports publics, gratuits dans toute la ville. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour qu'une armée de CRS, lacrymos et débroussailleuses à la main, soit chargée d'y arracher toute la vie qui puisse s'y trouver, végétale autant qu'humaine, laissant derrière elle une terre sèche, morte, couverte des marques de roue des véhicules lourds utilisés pour l'opération. Quelques personnes aujourd'hui s'obstinent encore à vivre là, à défaut de pouvoir exister autre part, tendre des bâches entre les arbustes ayant survécu à l'opération, souffrir du froid, et risquer de se faire déloger un jour sur deux.

Car il ne s'agit pas seulement du mépris de la France envers la vie et la dignité de ces personnes, les reléguant à la terre et à la poussière lorsqu'il ne s'agit



Camp de Old Lidle

pas de boue ou de neige. Non, ce qui caractérise spécifiquement la situation à Calais est bien le harcèlement policier méthodique et systématique à l'égard des personnes exilées. Harcèlement, aussi, des associations bénévoles de la société civile engagée sur place.

On l'a rapidement évoqué précédemment: un jour sur deux. Un jour sur deux, une caravane de fourgons de CRS traverse la ville tous feux allumés. Un jour sur deux, un mur d'armures et de casques noirs expulse les personnes exilées hors de leurs lieux de vie, de leurs biens et de leur seul logement, lorsqu'il ne s'agit pas directement de les embarquer de force en direction de prisons administratives. Un jour sur deux, des « équipes de nettoyage » se déploient, combinaison blanche et cutter à la main pour arracher tout ce qu'ils peuvent, habits, tentes, bâches, nourriture, eau potable, matériel de cuisine, produits d'hygiène, bouteille de gaz parfois même, lancent tout cela dans des bennes ou des camionnettes pour l'incinérateur. Des « effets abandonnés » disent-ils, pour légitimer le vol et la destruction systématique de matériel, essentiel, vital quand on vit sur un terrain de terre, des vols recensés avec précision par des bénévoles au travail acharné, pour le compte de l'association *Human Rights Observers*.

« *Police threat us like chiens, animals* » nous disait Abord, un universitaire venu du Soudan.

PODCAST

« CALAIS TOUJOURS »

À écouter, le témoignage d'un marin-pêcheur et celui d'une enseignante qui, chacun-e, raconte son vécu, son engagement face à cette réalité.
Récit signé Clawdia Prolongeau

France Culture, *Les pieds sur terre*, « Calais toujours », 14 mars 2023

INTÉGRATION

AIDE SOCIALE INSUFFISANTE DANS LE DOMAINE DE L'ASILE

UNE POLITIQUE PUBLIQUE ABERRANTE !

Quand la main gauche défait ce que la main droite entreprend. Voilà grosso modo la situation décrite par la Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS) dans une « prise de position d'expertise » sur les montants alloués aux personnes relevant du domaine de l'asile (permis N, F et S)*. Les forfaits d'entretien alloués sont « insuffisants » pour vivre dignement et « entravent l'intégration et la participation à la vie sociale », objectifs définis dans l'Agenda intégration suisse (AIS) et financés par la Confédération et les cantons. En chiffres, cela se traduit par des montants inférieurs de 19 à 71 % du minimum vital recommandé pour couvrir les besoins de base pour une personne seule et de 10 à 50 % pour une famille de quatre personnes. Passées quasi inaperçues, les conclusions de la CSIAS, parues en janvier 2023, auraient pourtant dû secouer le landerneau politique, principal artisan d'une politique publique que l'on peut aisément qualifier à cet égard de sous-efficace.

Pour preuve: étant dans l'impossibilité de couvrir leurs besoins de base – le coût de la vie est sans égard pour le statut! – les personnes concernées doivent recourir à des aides complémentaires [qui, elles, sont incluses dans l'aide sociale « ordinaire »]. Cela oblige les services sociaux à embaucher du personnel pour allouer ces prestations « individuellement » et « au cas par cas »! Or, rappelle la CSIAS, il manque dans toute la Suisse du personnel qualifié dans l'encadrement, et « les forfaits pour l'intégration insuffisants [...] aggravent inutilement cette pénurie de personnel ».

Le problème réside dans la Loi sur l'asile, où les parlementaires ont voulu ancrer, lors de la révision de 2013, le principe d'une

« Il n'est pas justifié d'appliquer des montants d'aide inférieurs aux personnes visées par l'Agenda intégration ».

« aide inférieure à l'aide sociale ordinaire et fournie, dans la mesure du possible, en nature » (art. 82a.3). Un nivellement par le bas dénoncé à l'époque dans nos colonnes¹, dont l'impact est de maintenir les personnes à l'aide sociale, et surtout d'empêcher toute autonomie. Et la CSIAS de souligner que « la situation se révèle particulièrement problématique pour les familles avec enfants », précisant « qu'un tiers environ des bénéficiaires sont des mineur-es ».

¹ Marie-Claire Kunz, « Aide d'urgence. Centres fédéraux : le nivellement par le bas se confirme », *Vivre Ensemble* n°144 / septembre 2013.



BESOINS DE BASE. DE QUOI PARLE-T-ON ?

« La couverture des besoins de base selon le panier type de la CSIAS comprend l'alimentation, l'habillement, les transports, la communication, l'électricité, la redevance radio-TV, les soins corporels, la formation et les loisirs ainsi que d'autres domaines encore. Pour les personnes du domaine de l'asile qui vivent en dehors des Centres d'hébergement de la Confédération ou des cantons, les coûts de ce panier type sont identiques à ceux assumés par la population locale. Or, l'aide sociale étant inférieure pour elles, elles doivent, pour couvrir leurs besoins de base, recourir à d'autres aides. » Parmi les aides supplémentaires qui peuvent être accordées, la CSIAS cite notamment en vrac : vêtements, redevance TV-radio, mobilier, produits de nettoyage, aliments pour bébés, abonnement de bus (lorsque nécessaire pour aller à l'école ou travailler)...

On se contentera ici de cette scène, bien qu'on pourrait encore sans doute en évoquer mille autres, mille témoignages et mille observations. Le sentiment de rejet, de racisme ambiant vécu par les exilé-es, la fortification de la ville et ses kilomètres de barbelés et de barrières renforcées qui encadrent tout le port et les voies ferrées, les systèmes de surveillance installés partout, caméras thermiques et autres technologies, dans le but d'« étanchéifier la frontière », l'épuisement des bénévoles et l'espoir d'un avenir meilleur, bien maigre lorsqu'on observe l'état de la politique en France, son gouvernement, ses médias.

Car ce serait une grossière erreur d'oublier ces fronts à l'intérieur de l'espace européen, un front bien réel, bien matériel, probablement même une allégorie, *une poésie à la Française* de ce qu'on fait du « migrant », de la manière dont on perçoit et traite l'« étranger » en tant qu'européen-ne, aux quatre coins du monde comme au pas même de notre porte.

RESSOURCES

- Site du projet « À propos de Calais » : <https://sites.google.com/view/aproposdecalais/accueil>
- Louis Witter, « La Battue – L'État, la police et les étrangers », Édition du Seuil, 2023 <https://www.seuil.com/ouvrage/la-battue-louis-witter/9782021498523>
- L'auberge des Migrants : <https://www.laubergedesmigrants.fr/fr/>
- Human Rights Observers : <https://humanrightsobservers.org/fr/>

ÉRYTHRÉE

LA PRATIQUE SUISSE VERTEMENT CRITIQUÉE PAR L'ONU

L'intérêt de ce rapport est de montrer que cette disposition vient non seulement «entraver gravement la réalisation des objectifs définis dans l'Agenda intégration suisse», mais qu'elle entre en contradiction avec la Constitution suisse (art.7) et la Loi sur les étrangers et l'intégration (art.53 LEI). Sans compter qu'en terme financier, elle s'avère désastreuse, puisqu'elle touche des personnes amenées à rester durablement en Suisse, ce qui est le cas de la majorité des titulaires d'un permis F. Si une moitié d'entre elles sont actives professionnellement, beaucoup le sont dans des emplois précaires et gagnent trop peu pour pouvoir quitter l'aide sociale. Bref, on finance des mesures dont on empêche la réalisation.

De là à dire que la politique d'aide sociale dans le domaine de l'asile est une aberration, il n'y a qu'un pas que la CSIAS se garde d'écrire noir sur blanc, préférant inviter les responsables politiques à «s'atteler activement au décalage entre la position de spécialiste [la CSIAS] et le cadre juridique en vue d'aligner les forfaits accordés aux personnes visées par l'Agenda intégration suisse sur ceux alloués aux réfugiés reconnus».

SOPHIE MALKA

L'AIS, KÉZAKO ?

L'Agenda intégration suisse (AIS) propose des mesures d'accompagnement individualisées en vue de l'intégration sociale et professionnelle. Mises en place par les cantons, elles concernent les réfugié·es et les titulaires d'une admission provisoire (permis F) depuis mai 2019, mais aussi, aspect moins connu, les personnes en procédure d'asile (permis N) «ayant de fortes chances de pouvoir rester en Suisse».

Dans son rapport, la CSIAS s'est surtout intéressée aux personnes admises provisoirement dont il est établi que le séjour est durable. Elle laisse de côté la question des permis S – qui font l'objet d'une évaluation spécifique. Et passe à côté de la réalité des demandeur·euses d'asile (permis N), dont la procédure ne se déroule de loin pas toujours dans les délais impartis, comme semble le croire la CSIAS².

² Sophie Malka, *L'accélération des procédures d'asile. Une [fausse] prophétie jamais réalisée, Vivre Ensemble n° 190 / décembre 2022*

VERS DES REVENDICATIONS CANTONALES ?

À Genève, le forfait d'entretien de l'aide sociale pour les demandeur·euses d'asile n'a pas été indexé au coût de la vie depuis plus de 20 ans, contrairement au forfait d'entretien pour les autres personnes à l'aide sociale. Concrètement, une personne seule avec un permis F reçoit 451.- Frs par mois pour son entretien et ses besoins courants contre 1006.- Frs par mois pour les autres bénéficiaires, alors que les prix sont les mêmes pour tout le monde. La refonte de la loi sur l'aide sociale à Genève est une occasion de supprimer ou à minima de réduire cette inégalité de traitement estime la Coordination asile.ge dans sa newsletter (21.02.23).

Pour davantage de détails sur les forfaits d'aide sociale, voir nos pages *Préjugés: Profit? Conditions de vie et aide sociale*

Le 30 janvier 2023, le CAT, Comité de l'ONU chargé de surveiller l'application de la Convention internationale contre la torture et les traitements inhumains et dégradants a estimé que le renvoi d'une femme vers l'Érythrée violerait l'article 3 interdisant le refoulement vers un pays dans lequel la personne serait exposée à la torture (A.Y. Switzerland (CAT/C/74/D/887/2018)). La femme avait fui le pays pour échapper au service militaire et sa demande d'asile avait été rejetée pour «invraisemblance» sur la base d'une audition très sommaire durant laquelle on lui avait intimé de ne pas s'étendre sur ses motifs de fuite. Outre une critique sévère contre la procédure en question, qu'il estime insuffisante, le CAT juge problématique l'attitude de la Suisse à l'égard de l'Érythrée, qui s'appuie sur des informations controversées tout en délégitimant des sources émanant d'instances internationales et des témoignages de personnes ayant subi et fui les violences. C'est la quatrième fois en moins d'un an que la Suisse est condamnée par le CAT pour des cas érythréens. Va-t-elle enfin revenir sur son changement de pratique de 2017 à l'égard de ce pays notoirement connu comme la Corée du Nord de l'Afrique ? Karine Povlakic, juriste au SAJE, nous livre son analyse. (réd.)

Dans sa communication du 30 janvier 2023, le CAT rappelle que l'examen du risque individuel, actuel et concret en cas de refoulement en Érythrée doit reposer tant sur les motifs invoqués par l'intéressée que sur les informations généralement accessibles en matière de respect des droits humains dans le pays d'origine. (§ 8.3) Concernant le premier point, le CAT reproche à la Suisse de s'être essentiellement fondée sur les déclarations de l'audition sommaire, sans véritablement examiner les motifs d'asile développés dans l'audition fédérale (§ 8.9). Il lui reproche aussi de s'appuyer sur des informations sur la situation en Érythrée « intentionnellement sélectives », notamment basées sur des rapports d'autorités britanniques et danoises pourtant « sévèrement critiqués » pour leur partialité. Ce faisant, le SEM s'est lui-même montré partial lors de l'examen des motifs d'asile de la requérante. (§ 8.12).

DROITS HUMAINS. La Suisse encourage-t-elle les États à ne pas collaborer avec l'ONU ?

Le Comité estime que mettre en doute, comme le fait la Suisse, la fiabilité des rapports de l'ONU sur l'Érythrée du fait qu'Asmara ait refusé les visites des rapporteurs spéciaux visant à établir les faits (*fact-finding missions*) peut conduire les États à se désengager de leurs obligations en matière de respect des droits humains, à moins de transparence et de responsabilité. (§ 8.10) Contrairement à la Suisse, le comité relève que dans le cas de l'Érythrée les témoignages concordants de personnes ayant fui le pays étaient davantage fiables que ceux recueillis sur place en Érythrée, en raison des risques de censure et de rétorsion.

SMA

En ce qui concerne la situation en Érythrée, le Comité note que, dans ses plus récentes observations, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination envers les femmes demeure profondément préoccupé des conséquences sérieuses de l'obligation de service national sur les droits des femmes. Le Rapporteur spécial relève en outre que les déserteur-es ne bénéficient pas d'un procès équitable, qu'ils et elles sont présumé-es connaître les raisons de leur arrestation et de leur détention, et qu'ils et elles n'ont aucun moyen de contester celles-ci. Les jeunes conscrit-es, même mineur-es, sont soumis-es à des conditions d'entraînement extrêmement sévères et sujet-es à des châtiments ou à des violences sexuelles, notamment à Sawa. Les déserteur-es encourent la torture et de longues périodes de détention. Les requérant-es d'asile qui sont retourné-es en Érythrée ont été soumis à des châtiments sévères à leur retour, notamment à des détentions de longue durée au secret, des tortures et des mauvais traitements, et les femmes exposées à de multiples abus, y compris de la violence sexuelle, des viols, ou des menaces de viols et du harcèlement sexuel, ceci dans l'impunité des auteurs de ces violences. En outre, le Rapporteur spécial a observé une dégradation de la situation depuis le début de son mandat en novembre 2020, en raison de l'engagement de l'Érythrée dans le conflit au Tigré éthiopien. Celles et ceux qui ont tenté de fuir pendant cette période ont été soumis à des conditions inhumaines et dégradantes de détention pour des durées indéterminées. Les autorités ont également puni les déserteur-es en emprisonnant un parent dans le but de les contraindre à se rendre. Les rafles ont également considérablement augmenté dans tout le pays. (§ 8.11)

Le Comité considère dans cette affaire que l'État partie n'a pas pris en compte ces informations, particulièrement celles concernant les personnes en fuite et le traitement

des femmes dans l'armée. Indépendamment de la vraisemblance de ces motifs, la requérante est une personne à risque en tant que femme, en tant que femme en âge de la circonscription, et en tant que requérante d'asile déboutée. Ceci, «sur la base de faits incontestés» et «dans le contexte d'informations actualisées» (§ 8.12) Le Comité conclut que, dans le cas d'espèce, la requérante serait exposée à un risque prévisible, concret, actuel et personnel d'être soumise à la torture en cas de renvoi en Érythrée, en violation de l'article 3 de la Convention.

Plusieurs autres recours auprès du Comité de l'ONU contre la torture ont conclu au même risque de violation du principe de non-refoulement (art.3), dont trois en 2022. Ils seront à retrouver en lien avec cet article sur [asile.ch](#).

VERS UN CHANGEMENT DE JURISPRUDENCE ?

Il ressort de l'ensemble de ces décisions qu'en général, il est crédible que les Érythréen-es ont quitté le pays illégalement. Ce faisant, ils se sont soustrait-es aux obligations militaires ou civiles. En tant que déserteur-es ou réfractaires, et en tant que demandeur-es d'asile en Suisse, un retour au pays, même après avoir éventuellement signé une lettre de regrets et payé une taxe, les exposerait à un risque suffisamment étayé de détention arbitraire et de torture, compte tenu des enquêtes récentes conduites par les différents organes des Nations Unies en matière de respect des droits humains en Érythrée, sur la base de témoignages eux-mêmes concordants et crédibles de personnes en fuite et en l'absence de possibilité de mener des investigations à l'intérieur même du pays. Cette situation concerne tou-te-s les Érythréen-es en âge d'effectuer un service militaire ou civil, jusqu'à l'âge de 40 ans, mais également celles et ceux qui ont fui le pays depuis de nombreuses années,

et qui ne peuvent justifier à leur retour d'un séjour légal à l'étranger non lié à une demande d'asile.

Ainsi, on doit considérer que, d'une manière générale, l'exécution du renvoi des demandeur-es d'asile érythréen-es, n'est pas licite, sauf à démontrer que, dans un cas particulier, l'autorité serait à même de prouver une exemption du service national, un départ licite du pays, ou un séjour légal en Suisse non lié à une demande d'asile.

En principe, les recommandations des décisions du CAT devraient être respectées par la Suisse et faire jurisprudence, en ce sens que la même solution devrait être applicable à tou-te-s les Érythréen-es qui ont fui le pays plus ou moins dans les mêmes circonstances et plus ou moins au même âge, ce qui est le cas de la plupart des requérant-es d'asile débouté-es originaires d'Érythrée. Au lieu de cela, tant le SEM que le TAF considèrent jusqu'à présent que chaque décision du CAT ne s'applique qu'à la personne qui a conduit la plainte.

Dans leur réponse, négative, à une demande de réexamen s'appuyant sur ces précédentes condamnations, l'autorité nous explique que «selon l'appréciation du SEM, les décisions du CAT présentent d'importantes lacunes méthodologiques.» Ce point de vue contourne les obligations

Les autres jugements du Comité contre la torture sur la pratique suisse à l'encontre des Érythréen-es

- **Yacob Berhane c. Suisse, n°872/2018, du 30 août 2022**
- **T.A. c. Suisse, n°914/2019, du 3 juin 2022**
- **Y. c. Suisse, n°916/2019, du 8 février 2022**
- **X c. Suisse, n° 900/2018, du 22 juillet 2021**
- **M.G. c. Suisse, n°811/2017, du 7 décembre 2018**

STATISTIQUES DES ÉRYTHRÉEN-ES À L'AIDE D'URGENCE

Statistiques disponibles du Secrétariat d'État aux migrations

ÂGE	4/2019	4/2020	4/2021
0-17 ans	60	65	68
18-29 ans	306	280	210
30-39 ans	83	91	86
40+ ans	49	54	50
TOTAL	498	490	414

des autorités suisses en matière d'application de bonne foi des traités internationaux et de respect des droits humains. En particulier, la position du SEM prive la jurisprudence du CAT de son «effet utile». Or, selon une formule consacrée de la Cour européenne des droits de l'homme, «les droits humains doivent être garantis de manière concrète et effective et non pas théorique et illusoire». En l'occurrence, si chacun-e des 414 Érythréen-es vivant à l'aide d'urgence en Suisse doit déposer une plainte devant une instance internationale pour que le danger de torture en cas de refoulement soit reconnu par le SEM, la garantie tirée de la Convention contre la torture demeure théorique.

Nous sommes donc actuellement confronté-es à un manque de respect flagrant, à l'encontre de tout un groupe de population, de droits humains parmi les plus essentiels: le droit à la protection de l'intégrité, de la sécurité et de la vie. Cette posture, qui est politique, exclut les Érythréen-es débouté-es de la protection juridique, uniquement par la volonté des autorités de ne pas leur accorder cette protection, c'est-à-dire, de manière discriminatoire.

KARINE POVLAJKIC
juriste SAJE

TÉMOIGNAGE

POUR ALIREZA, TUÉ PAR LA POLITIQUE MIGRATOIRE SUISSE

BEFORE WE DIE

Nous publions ci-dessous deux courts extraits d'un long témoignage écrit par Âama à la suite du décès d'Alireza, à Genève. Elle écrit « depuis sa propre expérience de personne migrante, comment le système migratoire suisse dévalorise quotidiennement les personnes migrantes et les pousse au suicide. » Au moment où les incivilités de quelques-uns sont surmédiatisées et où la réponse apportée n'est que sécuritaire, la lecture de ce texte offre un aperçu de la violence institutionnelle qui règne dans les Centres fédéraux d'asile (CFA), bien loin de ce qui est montré au grand public.

Nous ne pouvons vivre dans l'ordre établi par aucun d'entre eux. Ils nous disent tous une même chose: Votre existence n'a pas de valeur ni de sens.

Depuis le premier jour où j'ai dû m'intégrer dans le système d'immigration suisse jusqu'à aujourd'hui, c'est le mot qui m'a été le plus chuchoté à l'oreille. Une promesse que personne ne m'a dite ouvertement, que personne ne m'a criée dessus, que personne ne m'a frappée sur la tête; une promesse qui n'est pas écrite sur le mur, qui n'est pas communiquée par lettre officielle, que vous ne trouverez pas dans les règlements, mais qui se fait sentir partout. De même que dans mon pays d'origine, la police a appris à utiliser la violence physique contre nos corps sans laisser aucune trace, en Suisse, le personnel et les politiques des autorités d'immigration se sont spécialisés dans la destruction de notre personnalité et de l'estime de soi sans rien laisser paraître d'autre que de la politesse. Non pas avec l'agression d'un

« Parlons, crions notre valeur contre celles et ceux qui tentent de nous dévaloriser. Soyons vus, avant de mourir. »

dictateur qui déclarait ouvertement qu'il ne reconnaissait pas la constitution, mais avec la surnoiserie d'une lourde bureaucratie, interprétant toujours contre nous des lois extrêmement ambigus. J'ai ressenti le même sentiment d'inutilité en tant qu'individu vis-à-vis des deux États. Mais alors que mon pays d'origine est condamné par de nombreuses organisations internationales, la Suisse est présentée comme l'incarnation des droits humains et de la démocratie. Ce que le système migratoire suisse nous fait vivre doit être beaucoup plus visible afin de démasquer la cause de tant de morts et d'atrocités et d'éviter de continuer à applaudir les meurtriers qui nous poussent à mettre fin à nos vies.

[...]

Alors que dans nos pays d'origine, nous étions étiquetés-es comme rebelles, victimes de guerre, survivant-es, terroristes, damné-es, aux yeux du SEM nous ne sommes pas même ces stigmates; nous ne sommes plus qu'un numéro.

Le caractère insignifiant et sans valeur de notre existence n'est pas seulement imposé par des stratégies à long terme. Les atteintes à notre dignité se manifestent aussi fréquemment dans la vie quotidienne. L'exemple le plus frappant, voire théâtral,



dans tous les camps [ou centres fédéraux] sont les cérémonies au cours desquelles nous recevons notre « allocation », qui est fixée à 3, – par jour. Tous les jeudis entre 8 et 9 heures, toutes les personnes vivant dans le camp sont soigneusement alignées dans une file d'attente, chaque personne, tour à tour, salue une personne haut placée du SEM qui attend avec une caisse enregistreuse à la main. L'agent-e du SEM demande à des centaines de personnes avec la même insensibilité, « Bonjour, comment allez-vous ? » Et après, l'argent de poche est remis. La personne qui reçoit l'argent remercie le personnel du SEM et part. Cette cérémonie est le moment où vous verrez le personnel du camp travailler de la manière la plus amicale et la plus méticuleuse. Il organise souvent les files d'attente, avertit la personne qui ne se rend pas compte que c'est son tour d'aller à la caisse, et la dirige vers la porte de sortie. La ligne où l'on attend, où l'on entre dans la salle, où l'on prend l'argent et où l'on part est presque aussi précise que si elle avait été dessinée à la craie sur le sol. Parmi les milliers d'événe-

ments chaotiques du camp, la cérémonie la plus irréprochable est ce moment de remise de l'allocation. Elle rappelle tout autant le théâtre en termes de mise en scène, l'armée en termes de rapports de force et de saluts, et la relation familiale traditionnelle père-enfant en termes d'attentes de gratitude et de respect. Ce qui rend la chose encore plus marquante est l'obligation de participer à cette cérémonie. Un jour, alors que j'étais malade et que je ne faisais pas la queue pour l'allocation, les fonctionnaires sont venus dans ma chambre et m'ont dit que je devais y aller.

Il était clair que toute cette cérémonie est organisée non pas pour nous donner quelque chose, mais pour nous prendre quelque chose: Notre honneur.

ÂAMA

Le texte complet « Before we die » a été publié le 25 janvier 2023 sur le site [Projets Evasions](https://projetsevasions.ch), puis sur asile.ch. Il peut être commandé une version imprimée à prix libre.

ASSOCIATION

3CHÊNEACCUEIL. LA SOLIDARITÉ, POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE

Il faisait frais en ce jour de mars 2017, tout près de l'entrée de l'abri de protection civile des Trois-Chêne, dans le canton de Genève. Les exilés, de jeunes hommes célibataires, dont certains logeaient là depuis 18 mois, hésitaient à prendre place autour des tables dressées, un peu incongrues en ce lieu. Juste à côté de l'hôpital que l'on ne nomme plus « de gériatrie », à proximité des bâtiments de celui que l'on nomme toujours « de psychiatrie ». Les vieux, les fous, les exilés, à l'écart. Même si à Genève on n'est jamais loin de la ville. Cela m'a soudain sauté aux yeux, sauté au corps. J'étais là, invitée par l'institution en charge de l'hébergement des personnes migrantes, comme mes camarades de 3ChêneAccueil et du SORA (soutien oecuménique, paroisses de Chêne). Il s'agissait de fêter une étape importante, la fermeture de l'abri PC et le transfert, comme on dit en langage administratif, de ses habitants.

Mais où? Comment le savoir? Comment garder le contact avec ceux qui seront dispatchés à travers le canton? Les employé-es de l'institution répondent que chacun sera logé conformément au mandat qui lui a été confié, mais que l'établissement et la transmission d'une liste de lieux serait contraire à la protection des données. Et que de surcroît, les intéressés seront pris en charge par les associations œuvrant à proximité de leurs nouveaux domiciles.

Il m'est, il nous est donc demandé de laisser à d'autres le soin de recréer du lien avec les exilés, sans tenir compte des affinités, des rencontres, des amitiés. Comme si les citoyen-nes engagé-es, bénévoles, étaient interchangeables, corvéables, malléables à merci. Comme si ces réfugiés n'avaient pas le droit non plus de vivre des relations stables, nouées parfois pendant des mois au bord de l'entrée de la PC, ce gouffre infranchissable pour la société civile. Au bord duquel, tout simplement, l'humanité avait tenté sa chance: cours de français improvisés, partages d'instant volés aux aléas

des procédures, naissance d'attachements indéfectibles...

Alors, j'ai sorti mon carnet et mon stylo de mon sac, et je me suis approchée des exilés que je connaissais. Dans un geste à la fois arbitraire et indispensable, je leur ai demandé s'ils étaient d'accord de me laisser leur téléphone et de me dire où ils allaient être envoyés. Tous ont acquiescé.

Le colosse de Mongolie, son ami afghan, les Érythréens, majoritaires en ce temps. A. et T., les inséparables dont j'ai perdu la trace. Maintenant en Angleterre? M., alors inquiet pour sa famille, qu'il a pu faire venir ici quelques années plus tard. Je lui ai confié Awet, le mineur non reconnu, ils étaient attribués au même foyer... tant d'autres.

Parce que c'est cela être membre de 3ChêneAccueil. Faire lien, de manière pérenne. Nous sommes une «association d'habitant-es qui souhaitent développer des liens fraternels avec les réfugié-es présent-es notamment dans le quartier des Trois-Chêne». Depuis 2016. Et nous sommes toujours là.



3CHÊNEACCUEIL. LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION, POUR DE VRAI

Un dimanche, 2 heures du matin. Je suis réveillée par la sonnerie de mon portable. Un exilé en mauvaise posture? Mais non, ce sont mes jeunes amis de 3ChêneAccueil d'ici et d'ailleurs qui m'envoient des vidéos. Ils sont au milieu d'une soirée. Deux d'entre eux font les DJ, en faveur de notre association. La bénévoles sexagénaire que je suis peut se rendormir tranquille. Attendrie de savoir qu'après l'accueil, il y a l'amitié, tissée au fil du temps.

Y compris pour les activités diurnes. Particulièrement sportives. Volley, football, piscine, vélo. Cela ne s'arrête jamais. Pour tous les âges et pour tous les goûts. À 3ChêneAccueil, les activités, qu'elles soient régulières ou non, sont proposées en fonction des personnes accueillies. Des familles avec enfants, 60 personnes en tout pour une après-midi d'accrobranche. Un parcours Vita accompagné par des réfugié-es très investis comme coachs sportifs. Des sorties luge en Valais. Et bien sûr les repas communautaires. Une découverte renouvelée des saveurs du monde. Nous avons été jusqu'à 120 à partager

ces moments incroyables qui se terminent en dansant.

Nous ne manquons pas d'occasion de prendre de belles photos, comme à la permanence bimensuelle au foyer de la Seymaz, qui propose des animations aux enfants, ou lors de l'aide à l'entretien des jardins du lieu. Mais parfois, les sourires s'effacent.

Les dispositifs administratifs auxquels ils sont soumis rattrapent les exilé-es. Mais aussi celles et ceux qui les accueillent et les accompagnent. Il faut alors agir ensemble, que cela soit pour un regroupement familial, la reconnaissance d'un diplôme, une entrée en apprentissage, quand l'institution prétend qu'il n'y a rien à faire. Et rester solides au-delà du sentiment d'impuissance qui ne peut que nous envahir face à des situations désespérées. Les refus d'asile, les incarcérations, les déportations.

C'est aussi cela qui nous tient, le partage quotidien des problèmes et du malheur, l'action à vent contraire d'un système qui abîme, au-delà des origines et des générations. La solidarité, pour le meilleur et pour le pire.

MARIE BONARD

SHADOW GAME

Le jeu de l'ombre



FIFDH, Kenza Wadimoff

Shadow Game est l'imbrication dans un même long métrage des différents défis qui accompagnent le périple de mineurs non accompagnés jusqu'en Europe. Ils ont 14, 15, 16 ou 17 ans et viennent d'Irak, d'Afghanistan, de Syrie ou du Soudan. Leurs récits s'entremêlent et se construisent dans ce film qui leur donne voix en recourant aux vidéos enregistrées avec leurs téléphones. Cette méthode collaborative établie entre les deux réalisatrices néerlandaises, Eefje Blankevoort et Els Van Driel, et les jeunes protagonistes permet une immersion dans leur récit. Ils racontent à hauteur d'adolescents l'horreur banalisée qu'est la politique d'asile européenne. Cette approche expérimentale donne finalement la parole à celles et ceux qui, souvent, sont démis-es de tout contrôle sur leur image. Le public prend acte pendant les moments de doute, d'abandon ou – plus joyeux – de retrou-

ailles, des menaces mortelles et quotidiennes qui pèsent sur ces adolescents. Les multiples tentatives pour franchir une frontière, les refoulements brutaux de la police dans les Balkans, les conditions de vie quotidienne critiques, l'atmosphère asphyxiante des camps, l'absence de soutien particulier pour les populations vulnérables. Les thématiques traitées dans ce film documentaire montrent l'ordinaire des nombreux mineurs non accompagnés qui tentent d'atteindre l'Europe et la perte de leur enfance durant le périple. C'est un départ sans retour possible et où la seule option est d'avancer. Ces jeunes livrés à eux-mêmes trouvent alors le courage de continuer en qualifiant ce périple imposé de « jeu », où chaque mur, chaque défi, représenterait un palier supplémentaire pour atteindre le niveau final: l'Europe, la sécurité, une tante ou un frère à rejoindre.

If no one shows it, nobody knows what happen
« Si on ne le montre pas, personne ne sait ce qui se passe »

Parti d'Afghanistan à 15 ans et arrivé en Belgique à presque 17 ans, SK Nasiri a fui son pays pour se mettre en sécurité, après l'assassinat de son père par les Talibans. C'est au milieu de ce voyage, à Thessalonique en Grèce, que l'enfant de l'époque rencontre les deux réalisatrices de *Shadow Game*. Celles-ci transposent en film les moments enregistrés avec son téléphone pendant son périple. Son épopée s'ajoute à la mosaïque d'histoires d'autres mineurs non accompagnés présentées dans « *Shadow Game* » et vient nous montrer les horreurs vécues durant leur périple. Nous avons rencontré SK dans le cadre du FIFDH, où il venait présenter la suite de « *Shadow Game* » intitulée « *The Mind Game* », dont il est désormais coréalisateur. SK en a profité pour accomplir l'un des exercices parmi lesquels il excelle désormais et qui lui tiennent particulièrement à cœur : dialoguer avec des jeunes de son âge – des étudiant-es du secondaire 2 – muni de sa double casquette de coréalisateur et de protagoniste, à l'issue d'une représentation scolaire.

« Shadow game » est un film documentaire saisissant par sa force et son authenticité, est-ce qu'il t'arrive de le revoir ?

Je l'ai déjà beaucoup vu et je pense que je le connais par cœur. Mais je ne le regarde pas sinon j'ai des problèmes de sommeil. Et aujourd'hui, il y a ce deuxième documentaire sur lequel nous avons travaillé avec Els et Eefje. Il traite aussi de sujets lourds. Dans cette suite au premier film, ils s'agit davantage de l'arrivée en Europe et des drames et traumatismes que tu peux avoir en arrivant. C'est ce qu'il s'est passé avec moi en l'occurrence : les autorités ne me croyaient pas sur mon âge et j'ai dû rester quatre mois dans un centre du service de migration belge. Normalement, on y reste un mois, mais je devais attendre de recevoir mes documents originaux d'Afghanistan pour leur fournir la preuve de qui j'étais. Être mis ainsi en doute après tout ce que j'avais vécu, c'était terrible. À ce moment-là j'ai eu l'impression que mon âme quittait mon corps. Beaucoup d'autres n'ont pas pu prouver leur minorité

parce qu'ils n'avaient pas leurs papiers. Cela a été très dur pour eux, avec l'impossibilité d'aller à l'école, notamment. Ils ont connu la dépression.

Dans le cadre du premier film, il y a eu beaucoup de projections avec des jeunes dans des écoles, cela te tient à cœur ?

Comme j'ai pu le dire aux élèves après la projection du film, je pense qu'ils et elles sont l'avenir. Ce sera à elles et eux de prendre des décisions importantes plus tard. Il est nécessaire que les enfants qui pensent que les étrangers viennent pour le plaisir ou que ce ne sont que des criminels puissent voir une autre réalité. Souvent, ils disent être très surpris par ce qu'ils ont vu. Du coup on organise des projections avec des écoles pendant les festivals, comme ici au FIFDH ou au festival Movies that Matter. C'est important de montrer ces images et d'en parler, parce que si on ne voit pas ce que subissent les gens sur le trajet de l'exil,

personne ne se rend compte de ce qui se passe. C'est pour cela que nous essayons d'organiser des visionnages avec les écoles.

Depuis la sortie du film, je suis un peu devenu le visage des mineurs réfugiés, les personnes me connaissent et veulent m'écouter, et ça me permet de faire passer des messages. C'est aussi ce que j'engage dans mes vidéos Tiktok, je veux juste de l'humanité, du repos pour tous-tes les réfugié-es et pour le monde entier et il faut s'aimer.

Tu as aussi pu être le visage de ces mineurs directement au Parlement européen, où tu as pris la parole le 14 juin 2022 pour dénoncer les violences faites aux jeunes requérants d'asile. Quelles sont tes impressions ?

Avec l'impact du film, on a effectivement décidé de lancer une pétition pour dénoncer la manière dont les droits des enfants sont quotidiennement violés et pour appeler à un soutien des enfants en fuite, plutôt qu'une répression violente aux frontières. Du coup je suis allé faire un discours, ils m'ont écouté et j'ai pu échanger et avoir le soutien de certain-es politicien-nes. Je crois que je ne suis pas très intéressé à faire de la politique, en revanche je reste convaincu qu'il faudrait aussi montrer nos films dans les différents lieux où les lois sont décidées. Et y procéder à des discussions, comme nous le faisons avec les écoles !

Quels sont tes projets, tes ambitions ?

À la base, je voulais être biologiste, mais n'étant allé que deux ans à l'école en Afghanistan, j'ai dû renoncer à ce cursus en Belgique. Du coup je vais plutôt me tourner vers le journalisme. Avec mon parcours et ma contribution à ces deux films, je pense que je peux apporter une perspective intéressante. Je le fais déjà un peu avec mes vidéos, et c'est un journalisme ciblant plutôt ma génération. Donc voilà, je me tourne plus vers le journalisme, mais je ne m'éloigne pas entièrement

de la réalisation de films. J'ai commencé une école de journalisme, mais je vais devoir être patient et travailler dur pour acquérir un très bon niveau de flamand avant d'approfondir mes études dans ce domaine.

Propos recueillis par JULIEN VAUDROZ

UN FILM ET UN MANIFESTE POUR PROTÉGER LES ENFANTS EN MOUVEMENT

Le site **shadowgame.eu** témoigne de la volonté des jeunes à faire en sorte que les choses changent pour les ados qui, comme eux, ont subi des violences à la frontière européenne.

Projets éducatifs, jeu vidéo en préparation, histoires photo, mais aussi un manifeste déjà signé par 35 000 personnes. Il pose quatre revendications et peut encore être soutenu.

[»» shadowgame.eu](https://shadowgame.eu)

DE «SHADOW GAME» À «THE MIND GAME»

Un nouveau documentaire, coréalisé par SK Nasiri (19 ans), a été projeté au festival néerlandais *Movies That Matter* le 25 mars 2023. Le film raconte l'après, à savoir la fin du douloureux périple de SK pour arriver jusqu'en Belgique.

[»» La suite sur asile.ch](#)

Plus d'infos sont disponibles sur Instagram [» @shadowgamefilm](#) ou sur Tiktok [» @Refugee.tv \(en anglais\)](#) ou [» @sk_nasiri17](#)

VIVRE ENSEMBLE

CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. 022 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch

Abonnement

20frs/an pour 5 numéros
IBAN CH3809 00000 01200 95841



**Abonnez-vous ou
soutenez-nous avec TWINT!**

Comité de rédaction

Danielle Othenin-Girard (NE)
Marie-Claire Kunz (GE)
Anouk Piraud (GE)
Louise Wehrli (NE/GE)
Marie Bonard (GE)
Camilla Alberti (BE/VD)
Julia Huguenin-Dumittan (NE)

Correctrice

Catherine Forster

Conception graphique

kaliata@l-artichaut.ch

Mise en pages

jennifer@l-artichaut.ch

Rédactrice en chef

Sophie Malka
sophie.malka@asile.ch

Responsable de projet

Comptoir des médias
Giada de Coulon
giada.decoulon@asile.ch

Stagiaire

Julien Vaudroz
julien.vaudroz@asile.ch

asile.ch

Série de podcasts « Réfugié·es & Emploi »

Des récits croisés à la rencontre de
trois employeurs et de leurs employés
réfugiés en Suisse.

À retrouver sur spotify et sur asile.ch/emploi



Vivre Ensemble, c'est aussi...

- la plateforme d'informations asile.ch
- le Comptoir des médias
- sensibilisation dans les écoles (Migr'asile)
- des publications

Engagez-vous, soutenez-nous, abonnez-vous !

Ou aidez-nous à faire connaître la réalité de l'asile autour de vous,
offrez un abonnement à Vivre Ensemble (20 frs/an, 5 numéros)

Pour veiller au débat public sur les migrations

QUI ?

Qu'elle soit ou non spécialiste, toute personne peut agir pour améliorer la qualité de l'information.

COMMENT ?

Accorder une attention particulière aux contenus portant sur les migrations. Reproduire ce qui permet un débat serein. Réagir en cas d'erreur ou de préjugé. Contribuer à diversifier l'information.

UNE ACTION ESSENTIELLE

La circulation d'informations erronées et de propos déformant ou manipulant les faits nuit à un débat public informé et constructif sur l'exil et l'accueil. Cela alimente la construction d'idées reçues sur les personnes immigrées et sur la légitimité de leur présence en Suisse. Cela contribue à justifier des discriminations et atteintes aux droits humains. Cela mine la cohésion sociale.

MÉTHODE

01 SIGNALER UNE ERREUR AVÉRÉE, APPELER

- ATS KEYSTONE s'il s'agit d'une dépêche ats +41 58 909 50 50
- La rédaction concernée, s'il s'agit d'une info signée par un-e journaliste

02 COMPLÉTER UNE INFO DÉFORMÉE OU PARTIELLE

- Prendre la parole là où elle nous est donnée : lettres de lecteurs, commentaires, réseaux sociaux
- Soutenir les personnes migrantes dans leurs prises de paroles

03 DE MANIÈRE GÉNÉRALE

- Veiller à croiser les sources d'information
- Recontextualiser l'information
- Avant de partager / republier sur les réseaux sociaux, lire l'article et se poser la question de la véracité de l'information

04 EN CAS DE PROPOS EN LIGNE RACISTES OU XÉNOPHOBES

Signaler les commentaires ou propos publiés sur les sites des médias et sur les réseaux sociaux > reportonlinercism.ch plateforme de signalement des discours de haine raciste en ligne

AGIR ENSEMBLE ? DES QUESTIONS ?

Le Comptoir des médias

Vivre Ensemble | asile.ch

- 022 320 60 94 • media@asile.ch
- asile.ch/comptoir-des-medias



ISSN 2673-8570

